

# Faits divers - Actualités

■ Du nouveau pour l'établissement pharmaceutique de l'AFM à Evry **SANTÉ**

## Généthon Bioprod obtient son statut d'établissement pharmaceutique

**G**énéthon Bioprod, le laboratoire situé à Evry de l'Association française contre les myopathies-Téléthon, vient d'obtenir de l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) le statut d'établissement pharmaceutique. Le centre de production, inauguré en novembre 2010 (lire encadré), est donc désormais autorisé à produire des médicaments de thérapie innovante. Une première pour un laboratoire créé par une association de malades et une grande première dans le milieu pharmaceutique puisqu'il s'agit du premier laboratoire à but non lucratif. Aussitôt, la nouvelle a été saluée par tous les partenaires financiers du projet. « L'AFM-Téléthon est un acteur majeur de la recherche biomédicale pour les maladies rares en France et dans le monde et nous sommes heureux et fiers d'avoir contribué à la réalisation de ce nouveau modèle, intégrant la notion de prix maîtrisé dans le domaine des biothérapies innovantes qui est un encourage-



Le bâtiment du Généthron Bioprod, à Evry.

ment pour l'avenir », a ainsi déclaré Jean-Paul Huchon, président de la Région Ile-de-France, qui a contribué à hauteur de 8 M€ au financement de Généthron Bioprod, conjointement avec Genopole (8 M€), le Conseil général de l'Essonne (7 M€) et l'AFM (3 M€). « C'est une immense reconnaissance

pour le travail accompli par les équipes de l'AFM-Téléthon et pour le soutien apporté par le Conseil général de l'Essonne à cette belle aventure, a pour sa part commenté Jérôme Guedj, président du Conseil général de l'Essonne. Cette décision fera date pour le territoire mais aussi pour la santé publique dans la mesure où nous prouvons que la production pharmaceutique n'est plus la panacée de grands groupes privés, parfois plus préoccupés par une logique comptable que par l'intérêt général. » ■ F.H.

### En +

#### Les grandes dates de Généthron Bioprod

- **Novembre 2010** : inauguration de Généthron Bioprod.
- **22 mars 2011** : promulgation par le Parlement d'un amendement autorisant certains organismes à but non lucratif à créer un établissement pharmaceutique pour fabriquer des médicaments de thérapie innovante, comme c'est le cas pour l'AFM avec Généthron Bioprod.
- **8 novembre 2012** : publication au Journal officiel des décrets d'application de la loi relative à la production et la distribution de médicaments de thérapie innovante (MTI).
- **Juin 2013** : obtention du statut d'établissement pharmaceutique à but non-lucratif pour Généthron Bioprod, accordé par l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM).